



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11.04.2024

1. Vente de terrains communaux

Le Conseil Municipal décide de scinder la parcelle 396 section 03 d'une superficie de 958 m² située au lotissement Im Lehli afin d'en céder la partie basse relativement plate au prix de 6000€/are et la partie haute formée d'un talus au prix de 3000€/are.

La zone concernée par le passage des réseaux enterrés restera la propriété de la commune.

Les éventuels acquéreurs seront informés qu'aucune construction ne sera autorisée sur cette parcelle au vu de son historique.

Le Conseil Municipal décide de vendre la parcelle 162 section 04 située en zone agricole accessible depuis la rue des vignes au prix de 500€/are.

2. Forfait électricité

Le Conseil Municipal décide d'instaurer un forfait « électricité » à la journée d'utilisation pour les ventes dites ambulantes.

3. Territoire énergie Alsace

L'article 54 de la loi de finances pour 2021 réforme les modalités de gestion des taxes sur les consommations d'électricité.

Afin d'acter ce nouveau dispositif, le Conseil Municipal adopte les nouvelles modalités de reversement de la TICFE.

Désormais, la Direction des Finances Publiques collectera la taxe auprès des distributeurs d'électricité puis la reversera aux communes concernées.

4. Vote des taxes communales 2024

Les taux resteront identiques aux taux pratiqués en 2023, soit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,68 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 85,24 %
- taxe d'habitation : 21,17 %

Aucune augmentation des taxes communales ne sera pratiquée en 2024.

5. FINANCES : vote du compte de gestion et du compte administratif 2023

Le compte de gestion est établi par le comptable du Trésor Public à la clôture de l'exercice.

Il doit être strictement identique au compte administratif, issu de la comptabilité de la commune.

Pour 2023 les comptes ont été arrêtés ainsi :

INVESTISSEMENT		
Dépenses	Réalisé	210 210,64 €
	Reste à réaliser	8 571,38 €
Recettes	Réalisé	162 257,67 €
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Réalisé	650 465,26 €
Recettes	Réalisé	1 410 688,83 €
RÉSULTAT de clôture de l'exercice		
Investissement		-47 952,97 €
Fonctionnement		760 223,57 €
Résultat global		712 270,60 €

6. FINANCES : Affectation des résultats

Les résultats seront affectés de la façon suivante, compte tenu des restes à réaliser :

RÉSULTAT de FONCTIONNEMENT au 31/12/2023 : Excédent	760 223.57 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	56 524.35 €
RÉSULTAT de FONCTIONNEMENT REPORTÉ (002)	703 699.22 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : Déficit	- 47 952.97 €
---	---------------

4. FINANCES : Vote du budget 2024

Le Conseil Municipal vote le budget 2024 ainsi :

INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 188 034,02 €
Recettes	1 196 605,40 €
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 360 659,58 €
Recettes	1 360 659,58 €


Pour rappel total du Budget 2024 équilibré comme suit :

Investissement

Dépenses	1 196 605,40 €	dont 8 571,38€ de RAR
Recettes	1 196 605,40 €	

Fonctionnement

Dépenses	1 360 659,58 €
Recettes	1 360 659,58 €

 N'oubliez d'installer l'application **Panneau Pocket** (simple et gratuite) sur vos téléphones portables. Vous pourrez ainsi être informé : des travaux sur voirie impliquant des fermetures de routes et/ou déviations, des fêtes et événements du village, des alertes météo, des coupures sur réseaux, des objets trouvés, des modifications horaires de permanence de la mairie, etc...